

## RISQUES INCENDIES : CHAQUE GESTE COMPTE

En France, l'activité humaine est responsable de 90 % des feux de forêt.

La végétation actuellement très sèche est particulièrement sensible au feu. La moindre étincelle ou braise devient dangereuse et peut générer une flamme : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Rapidement, le feu gagne en intensité, ravageant en quelques heures des hectares entiers de forêts et détruisant sur son passage habitations, faune et flore.

Les Grenoblois et Grenobloises doivent rester vigilant-es et adopter les gestes de sécurité:

### Cigarettes et mégots :

- ▶ Éteindre ses mégots avant de les jeter à la poubelle.
- ▶ Sans poubelle à proximité, jeter ses mégots dans un cendrier.
- ▶ En voiture, rester vigilant-es : les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.

### Feu, barbecue et feux d'artifice :

- ▶ Respecter l'interdiction de faire du feu et des barbecues dans les parcs et jardins publics et à la Bastille.
- ▶ Respecter l'interdiction d'utiliser des fumigènes, pétards et autres feux d'artifice, quelle qu'en soit la catégorie et sans exception (arrêté préfectoral du 11 août 2022, interdiction jusqu'au 5 septembre inclus).
- ▶ Chez soi, éloigner le barbecue de la végétation qui peut s'enflammer.

### Travaux et étincelles :

- ▶ Réaliser ses travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et prévoir un extincteur à portée de main en cas de départ de feu.

### Débroussaillage :

- ▶ Entretenir son jardin, couper les herbes et élaguer les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne les habitations. Dans les zones à risque, c'est une obligation.

### Que faire en cas de départ de feu ?

- ▶ Alerter : témoin d'un début d'incendie ? Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et essayer de localiser le feu.
- ▶ Se protéger et s'informer.

### Comment se protéger dans son habitation en cas de feu ?

- ▶ Tuyau d'arrosage : avant l'arrivée du feu, rentrer son tuyau d'arrosage. Il pourra être utile après le passage du feu, pour éteindre les dernières braises.
- ▶ Aération : boucher les aérations et les bas de portes pour s'assurer que les fumées toxiques et les flammèches ne puissent pas pénétrer à l'intérieur de l'habitation.
- ▶ Linge humide : se couvrir le nez et la bouche d'un linge humide pour se protéger de la fumée.

Retrouvez les recommandations gouvernementales [ici](#).



Sécheresse: Bastille © Auriane Poillet - Ville de Grenoble - 2022.